



Communiqué de presse

2 février 2013 : Journée Mondiale des Zones Humides
Pour une « Semène en zone humide » :
stopper la reconstruction inutile du barrage des Plats

Le **2 février 1971**, 18 pays se réunissaient à **Ramsar**, en **Iran**, pour conclure la **Convention sur les Zones Humides**, premier traité intergouvernemental de conservation de la nature. 42 ans plus tard, ce traité est un instrument efficace qu'utilisent 164 pays pour **garantir la conservation et l'utilisation rationnelle de leurs zones humides**. Au sens de la convention, les zones humides sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas 6 mètres. » Elles couvrent entre 600 et 900 millions d'hectares dans le monde. Elles ont été très fortement artificialisées tout au long du XX^{ème} siècle. Moins de 10% sont protégées. Actuellement, 2075 sites sont inscrits sur la « liste Ramsar ». **En France, près des deux tiers ont disparu** et elles ne couvrent plus qu'entre 1,5 et 3 millions d'hectares, soit environ 2,5% du territoire.

Notre pays, partie prenante de la **Convention de Ramsar**, a lancé divers programmes de protection, amplifiés avec le **Grenelle de l'Environnement**, qui s'est engagé à restaurer 20 000 hectares de zones humides d'ici 2020. Cette restauration est profitable : l'intérêt des « **services écologiques** » que ces zones humides rendent aux communautés humaines est aujourd'hui bien établi. Elles jouent notamment un rôle majeur en terme de stockage, de régulation et d'épuration de la ressource en eau. Elles constituent des habitats essentiels pour la conservation de la biodiversité.

Pour une « Semène en zone humide », seule rivière de la Loire sans grand barrage !

La Semène prend sa source non loin du **Col de la République** et se jette dans la Loire en amont de **St Paul en Cornillon**. Coulant désormais sans barrage, la rivière et son bassin versant, dans les départements de la Loire et Haute-Loire, peuvent entrer dans la catégorie des zones humides de la « Convention de Ramsar ». Or, une poignée d'élus impose actuellement, **sans débat** et pour un **coût imposant de 6,8 millions d'euros**, la reconstruction du barrage des Plats, percé en 2006 pour raisons de vétusté.

Selon Gilbert Cochet, scientifique auprès de l'Union Européenne, « la Semène peut être qualifiée de **rivière à haute valeur patrimoniale** ». Elle héberge la **Moule perlière**, la **loutre** et l'**Ecrevisse à pattes blanches**, trois espèces de la **Directive Habitat** présentes, selon une étude récente de la **DREAL¹ Auvergne**, seulement dans **deux autres rivières** : le **Chavanon** et la **Virlange**. Antoine Lardon, président de la Fédération de Pêche de Haute-Loire, a lui observé une augmentation sensible des populations de **Truites farios** autochtones depuis 2006, avec le retour à la normale du **fonctionnement écologique** de la Semène.

¹ Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et la Logement.

Alors : moules perlière ou ciment ? Qualité de l'eau courante ou eau stagnante eutrophiée ? Pêcheurs ou engins de travaux publics ? Zones humides ou rivière artificialisée ? La Semène et son bassin versant sont un élément remarquable du patrimoine en eaux courantes de **Rhône-Alpes et d'Auvergne**. Située pour partie dans le **Parc Naturel Régional du Pilat**, la rivière doit continuer à couler librement, au service de tous, d'autant que les alternatives à cet ouvrage, pour garantir l'approvisionnement en eau coûtent moins cher que la reconstruction du barrage.

Pour une « Semène en zone humide », mobilisons nous !

Contacts.

www.ramsar.org

Antoine Lardon Président - Fédération de Pêche de Haute-Loire

Tél. 06 07 16 42 79 antoine.lardon@wanadoo.fr

Martin Arnould WWF Chargé de programme « rivières vivantes »

Tél. 06 15 41 68 62 marnould@wwf.fr

Roberto Epple Président ERN-SOS Loire Vivante

Tél. 06 08 62 12 67 roberto.epple@ern.org

Denis Caudron Coordinateur Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

Tél. 06 85 31 40 06 rivieres.sauvages@gmail.com